Le conseil départemental du Territoire de Belfort vote le refus de prendre en charge les jeunes migrants arrivés clandestinement, dit « mineurs étrangers non accompagnés » (MNA) ; un choix radical, quitte à engager un bras de fer avec l'État

21/10/2023 à 8h25



Un vent de révolte souffle, actuellement, sur les conseils départementaux en France. La cause de ce mécontentement général, l'afflux de plus difficilement géré de mineurs isolés étrangers. La prise en charge de ces personnes est, en effet, dévolue à la compétence des départements. **À eux d'assurer la protection et la formation de ces jeunes venus, le plus souvent, d'Afrique subsaharienne.**

[…]

Celui-ci a voté en assemblée une motion décrétant que le département ne prendrait plus en charge l'accueil des mineurs étrangers isolés dans ses structures d'accueil de l'enfance. Particularité, cette motion a été votée à l'unanimité, comprenant la minorité de gauche.

[…]

Le Territoire, l'un des plus petits départements de France, gère actuellement 92 mineurs étrangers non accompagnés (MNA), « il s'avère que 68 d'entre eux sont en fait majeurs. »

Le défi de cette motion est dirigé directement vers l'État à qui les départements demandent de prendre ses responsabilités. Charlotte Caubel, secrétaire d'État à l'Enfance, n'a pas manqué de réagir en appelant au « respect des droits fondamentaux de tous les enfants dans notre pays. » Tout en rappelant la loi, « le refus express de mettre en œuvre une décision judiciaire peut, a minima, engager la responsabilité administrative du département ». **Le Territoire de Belfort a de fortes chances de devoir rentrer dans le rang…**

Le Parisien